

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 6 juillet 2026 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün, conseiller du district No 1
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc, conseiller du district No 2
- ❖ Monsieur Matthew Dubois, conseiller du district No 3
- ❖ Monsieur Luc Cloutier, conseiller du district No 4
- ❖ Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5
- ❖ Monsieur Charles Brochu, conseiller du district No 6

Formant quorum, les membres du conseil siègent sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Étaient également présents : monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-01
Adoption de l’ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à 19h33.

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié avec l’ajout d’un sujet au point 13.1.

Ordre du jour

- 1. Bienvenue par Monsieur le Maire**
- 2. Prise des présences**
- 3. Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
- 4. Adoption de l’ordre du jour avec dispense de lecture**
- 5. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture**
 - 5.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2026
 - 5.2** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 17 juin 2026
- 6. Correspondance**
- 7. Finances**
 - 7.1** Acceptation des comptes à payer

- 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
 - 7.4 Dépôt des états comparatifs en date du 30 juin 2026
- 8. Administration et affaires courantes
 - 8.1 Tech-Nic Réseau Conseil – Achat d’une banque de temps
 - 8.2 GNR CORBUS - Autorisation pour entretien système de climatisation et remplacement moteur
 - 8.3 Entretien paysager Annic – Autorisation de paiement
 - 8.4 PG Solutions – Autorisation de paiement pour les travaux sur le nouveau serveur
- 9. Développement local et régional
- 10. Urbanisme
 - 10.1 Adoption du second projet de règlement : Règlement No 625 - Règlement amendant le règlement de zonage numéro 446, visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec les usages autorisés dans la zone AF14
 - 10.2 Demande de dérogation mineure – lot 5535 751 - 385, chemin de la Vallée
- 11. Voirie
 - 11.1 Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Durocher
 - 11.2 Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Rodgers
 - 11.3 Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Steel-Plante
 - 11.4 Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Barr, à partir du numéro civique 297 vers l’est
 - 11.5 Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Barr à partir du numéro civique 390 vers l’est
 - 11.6 Attribution d’un contrat – Travaux d’asphaltage au Parc des Générations et la montée vers l’arrière du garage municipal
 - 11.7 Le Spécialiste du ponceau Inc. – Autorisation d’achat de ponceaux
- 12. Rapport des activités du Maire
- 13. Varia
 - 13.1 Excavation Pellerin Inc. – Autorisation de paiement : Décompte progressif no 1 pour les travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kingsey Townline et St-Cyr
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-02
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2026 avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de ce conseil déclarent avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 1^{er} juin 2026 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-03

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 17 juin 2026 avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de ce conseil déclarent avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 17 juin 2026 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2026 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-04

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des comptes à payer à chacun des membres du conseil ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 148 003,98 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-05

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport à chacun des membres du conseil ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 241 243,87 \$, auquel s’ajoute le total des chèques ou dépôts directs émis pour un montant de 58 126,19 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-06
Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 75 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-07
Dépôt des états comparatifs au 30 juin 2026

Le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Cleveland dépose les états comparatifs au 30 juin 2026 des revenus et dépenses comme prévu à l’article 176.4 du Code municipal du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-08
Tech-Nic Réseau Conseil – Achat d’une banque de temps

CONSIDÉRANT la soumission numéro 1753 reçue le 23 juin 2026 de la compagnie Tech-Nic Réseau Conseil pour l’achat d’une banque de temps de 50 heures ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission numéro 1753 de la compagnie Tech-Nic Réseau Conseil pour l’achat d’une banque de temps de 50 heures pour la maintenance du réseau au montant de 5 197,50 \$ plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente soient pris à même le poste budgétaire : 02-130-00-419 « Autres services professionnels (Tech-Nic) ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-09
GNR CORBUS - Autorisation pour entretien et remplacement du

moteur du système de ventilation et de climatisation au bureau municipal

- CONSIDÉRANT QUE** le moteur du système de ventilation et de climatisation du bureau municipal était saisi et hors d’usage ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette défectuosité a entraîné l'interruption complète des systèmes de chauffage et de climatisation du bâtiment ;
- CONSIDÉRANT QU'** il était nécessaire de procéder rapidement au remplacement du moteur afin d'assurer le maintien des opérations et le confort des occupants de l'immeuble ;
- CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'entretien préventifs du système de ventilation et de climatisation ont également été réalisés afin d'assurer son bon fonctionnement et de prolonger sa durée de vie utile ;
- CONSIDÉRANT** la soumission de GNR CORBUS pour les travaux de remplacement du moteur et l’entretien du système de ventilation et de climatisation au montant de 3 182,86 \$, plus les taxes applicables ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'ENTÉRINER** l'octroi du contrat à GNR CORBUS pour le remplacement du moteur du système de ventilation et de climatisation ainsi que pour les travaux d'entretien requis.
- D'AUTORISER** le paiement de la facture correspondant aux travaux réalisés au montant de 3 182,86 \$, plus les taxes applicables.
- QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente dépense soient pris à même le poste budgétaire : 02-130-00-522 « Entretien & répar. Bâtisse (Bureau municipal) ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-10
Entretien paysager Annic – Autorisation de paiement

- CONSIDÉRANT QUE** les aménagements paysagers existants du bureau municipal et du Parc des Générations nécessitaient des travaux d’entretien et de remise en état ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'installation récente de l'enseigne au Parc des Générations a nécessité l'ajout de nouvelles plantations et l'aménagement de plates-bandes à proximité ;

CONSIDÉRANT la proposition d'Entretien Paysager Annic visant la réfection des plates-bandes existantes ainsi que la réalisation de nouveaux aménagements paysagers ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER une dépense de 1 354,88 \$, plus les taxes applicables, à Entretien Paysager Annic pour les travaux de réfection des plates-bandes existantes et l'ajout de nouveaux aménagements paysagers au bureau municipal et au Parc des Générations.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente dépense soient pris à même le poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien & répar. Bâtisse (Bureau municipal) ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-11
PG Solutions – Autorisation de paiement pour les travaux sur le nouveau serveur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a autorisé le remplacement de son serveur (Résolution numéro 2026-06-06 - Tech-Nic Réseau Conseil - Achat d'un nouveau serveur informatique (urgent)) ;

CONSIDÉRANT QUE l’administration municipale utilise SYGEM comme logiciel de comptabilité et gestion ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réinstaller le logiciel SYGEM sur le nouveau serveur informatique ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’AUTORISER la direction à mandater PG Solutions pour effectuer les travaux de réinstallation du logiciel SYGEM sur le nouveau serveur au coût de 1 125 \$, plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente soient pris à même le poste budgétaire : 02-130-00-414 « Services prof. Inform. - Contrat Sygem ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-12
Adoption d’un second projet de règlement : Règlement No 625 - Règlement amendant le règlement de zonage numéro 446, visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec les usages autorisés dans la zone AF14

- CONSIDÉRANT

la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement régissant le zonage sur son territoire ;
- CONSIDÉRANT QUE

la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;
- CONSIDÉRANT QUE

les dispositions concernées par le présent projet de règlement restreignent les initiatives de certains citoyens ;
- CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal trouve pertinent de procéder à la modification de son règlement de zonage no. 446 afin d’y apporter certains ajustements ;
- CONSIDÉRANT QUE

la modification proposée est conforme aux objectifs du plan d’urbanisme ;
- CONSIDÉRANT QUE

ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d’approbation référendaire ;
- CONSIDÉRANT QUE

lors de la séance ordinaire du 1er juin 2026, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère madame Sylvie Giroux et le projet de Règlement déposé ;
- CONSIDÉRANT QUE

des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance ;
- CONSIDÉRANT QUE,

le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 6 juillet 2026 à 18h00 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE

le second projet de Règlement numéro 625 soit adopté avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-13

Demande de dérogation mineure – lot 5 535 751 – 385, chemin de la Vallée

- CONSIDÉRANT QU’

une demande de dérogation mineure a été déposée en mai 2026 par M. Alain Guillemette ;
- CONSIDÉRANT QUE

la demande de dérogation mineure consiste à installer un conteneur à 7,30 mètres de la ligne avant ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 446, article 4.15.1, prévoit qu’un conteneur doit être implanté à 15 mètres ou plus de l’emprise de la voie publique ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est de 7,70 mètres par rapport à la norme prescrite ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme (CCU) recommande aux membres du conseil d’obtenir davantage de précisions pour la prise de décision, notamment quant aux éléments suivants :

- Pourquoi le bâtiment doit être à 7,30 mètres et non à 15 mètres ?
- Quel est l’impact sur la production acéricole ?
- Est-ce une question de faciliter la culture de la terre ?
- Pourquoi une dérogation de plus de la moitié de la norme prescrite est primordiale.

EN CONSÉQUENCE,

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE REPORTER la décision relativement à la demande de dérogation mineure déposée par M. Alain Guillemette ;

DE DEMANDER au requérant de fournir des informations supplémentaires afin de permettre au conseil municipal de statuer de manière éclairée sur ladite demande.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-14
Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Durocher

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l’entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;

CONSIDÉRANT l’état du chemin Durocher, lequel nécessite une opération de rechargement granulaire sur une distance de 300 mètres ;

CONSIDÉRANT la soumission de Transport Jim Coddington, datée du 18 mai 2026, au coût de 9 381,25 \$, plus les taxes applicables, pour le rechargement granulaire du chemin Durocher ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’ACCEPTER la soumission de Transport Jim Coddington pour le rechargement granulaire sur le chemin Durocher, pour une longueur totale de 300 mètres, au coût de 9 381,25 \$, plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-15
Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Rodgers

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l’entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;
- CONSIDÉRANT** l’état du chemin Rodgers, lequel nécessite une opération de rechargement granulaire sur plusieurs tronçons ;
- CONSIDÉRANT** la soumission de Transport Jim Coddington, datée du 18 mai 2026, au coût de 26 507,25 \$, plus les taxes applicables, pour le rechargement granulaire du chemin Rodgers ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’ACCEPTER la soumission de Transport Jim Coddington pour le rechargement granulaire sur plusieurs tronçons du chemin Rodgers, pour une longueur totale de 900 mètres, au coût de 26 507,25 \$, plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-16
Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Steel-Plante

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l’entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;
- CONSIDÉRANT** l’état du chemin Steel-Plante, lequel nécessite une opération de rechargement granulaire sur plusieurs tronçons ;
- CONSIDÉRANT** la soumission de Transport Jim Coddington, datée du 18 mai 2026, au coût de 3 583,80 \$, plus les taxes applicables, pour le rechargement granulaire du chemin Steel-Plante ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’ACCEPTER la soumission de Transport Jim Coddington pour le rechargement granulaire sur plusieurs tronçons du chemin Steel-Plante, pour une longueur totale de 110 mètres, au coût de 3 583,80 \$ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-17

Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Barr à partir du numéro civique 297 vers l’est

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l’entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;

CONSIDÉRANT l’état du chemin Barr, à partir du numéro civique 297 vers l’est, lequel nécessite une opération de rechargement granulaire sur une distance de 700 mètres ;

CONSIDÉRANT la soumission de Transport Jim Coddington, datée du 18 mai 2026, au coût de 23 320,00 \$, plus les taxes applicables, pour le rechargement granulaire du chemin Barr ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’ACCEPTER la soumission de Transport Jim Coddington pour le rechargement granulaire sur le chemin Barr, à partir du numéro civique 297 vers l’est, pour une longueur totale de 700 mètres, au coût de 23 320,00 \$, plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-18

Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Barr, à partir du numéro civique 390 vers l’est

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l’entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;

CONSIDÉRANT l’état du chemin Barr, à partir du numéro civique 390 vers l’est, lequel nécessite une opération de rechargement granulaire sur une distance de 700 mètres ;

CONSIDÉRANT la soumission de Transport Jim Coddington, datée du 18 mai 2026, au coût de 24 035,00 \$, plus les taxes applicables, pour le rechargement granulaire du chemin Barr ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’ACCEPTER la soumission de Transport Jim Coddington pour le rechargement granulaire sur le chemin Barr, à partir du numéro civique 390 vers l’est, pour une longueur totale de 700 mètres, au coût de 24 035,00 \$, plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-19
Attribution d’un contrat – Travaux d’asphaltage au Parc des Générations et la montée vers l’arrière du garage municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite procéder à des travaux d’asphaltage de petits sentiers dans le Parc des Générations ainsi que de la montée vers l’arrière du garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des soumissions de l’entreprise 9382-2575 Québec Inc. – Pavage Préfontaine pour la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions se détaillent comme suit :

- Asphaltage au Parc des Générations : 3 377,86 \$, plus les taxes applicables;
- Asphaltage montée vers l’arrière du garage : 13 512,82 \$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux s’élève à 16 890,68 \$, plus les taxes applicables ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’ACCEPTER les soumissions de 9382-2575 Québec Inc. – Pavage Préfontaine pour les travaux d’asphaltage du Parc des Générations et de la montée vers l’arrière du garage municipal, pour un montant total de 16 890,68 \$, plus les taxes applicables, conformément aux devis datés du 23 juin 2026.

D’AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat et à effectuer les paiements conformément aux modalités prévues.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente soient pris à même le programme d’immobilisation du Canton de Cleveland.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-20
Le Spécialiste du Ponceau Inc. – Autorisation d’achat de ponceaux

CONSIDÉRANT QUE certains chemins municipaux nécessitent des travaux d’entretien et de remplacement de

ponceaux afin d’assurer une bonne circulation des eaux et la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie Le Spécialiste du ponceau Inc. pour l’achat de ponceaux, au montant de 7 062,20 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins du service des travaux publics pour la réalisation des travaux prévus au programme d’entretien des infrastructures ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de la voirie ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil autorise l’achat de ponceaux auprès de la compagnie Le spécialiste du Ponceau Inc. pour la somme de 7 062,20 \$, plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-20-521 « Articles de tuyauterie – ponceaux ».

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire, Herman Herbers, informe le conseil municipal des activités survenues depuis son dernier rapport.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-21

Excavation Pellerin Inc. – Autorisation de paiement : Décompte progressif no 1 pour les travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kingsey Townline et St-Cyr

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une procédure ouverte via le Système électronique d’appels d’offres (SEAO) pour les travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kingsey Townline et St-Cyr ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit l’entreprise Excavation Pellerin Inc. de St-Camille - (référence : Résolution numéro 2026-05-22) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement de ponceaux sont terminés ;

CONSIDÉRANT le décompte progressif no 1, produit et signé par la firme d’ingénierie Les Services EXP Inc. en date du 6 juillet 2026, incluant une retenue de dix pourcent (10 %) ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la présente demande est payable à Excavation Pellerin Inc. ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte le paiement du décompte progressif no 1 tel que recommandé par Les Services EXP Inc.
- QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland autorise la direction générale à procéder au paiement pour un montant de 106 565,77 \$ taxes incluses à Excavation Pellerin Inc.
- QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au surplus accumulé.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h54 à 19 h 55

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-22

Levée de la séance

CONSIDÉRANT l’ordre du jour étant épuisé ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** la séance soit levée à 19h55.
- QUE** la prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 17 août 2026.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté le Règlement no 562 sur le contrôle et le suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d’autoriser des dépenses, lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019. Le tout conformément aux articles 165.1, 176.4, 176.5, 960.1, 961 et 961.1 du Code municipal du Québec.

Le conseil municipal a également adopté, le 7 septembre 2021, le Règlement no 580 modifiant l’article 7.1 du Règlement no 562.

L’autorisation des dépenses provient de ces règlements et sera suivie et contrôlée par le Comité des finances de la municipalité, le tout conformément à la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

À Canton de Cleveland, ce 7^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-six.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier